

Les obligations de la collectivité

Dans un souci de protection de l'environnement et de préservation de la salubrité publique, les lois sur l'eau de 1992 et de 2006 ont imposé la mise en place du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) chargé d'exercer les contrôles techniques des installations.



Les obligations de l'usager

Sont concernés par ce service les propriétaires et/ou les occupants des habitations non raccordées au réseau d'assainissement collectif.

Les usagers se doivent de posséder une installation conforme et en bon état de fonctionnement.

La redevance

Pour couvrir les frais engendrés par ce service, la réglementation a prévu le recouvrement d'une redevance spécifique à la charge de l'usager.

Le comité syndical fixe annuellement le montant des redevances de chaque contrôle.

Les contrôles du SPANC

Pour les installations neuves ou réhabilitées : vérification de la conception, de l'implantation et de la réalisation. Cette mission est réalisée en interne par les agents du Syndicat.

Pour les installations existantes : vérification périodique du bon fonctionnement et de l'entretien. La fréquence prévue par le Syndicat est de 5 ans pour les installations non conformes et de 10 ans pour les conformes. Cette mission est réalisée par les agents du syndicat ou ceux de VEOLIA EAU, prestataire de service titulaire du marché public attribué pour la période 2013-2016.

Le déroulement du contrôle de bon fonctionnement

La campagne de contrôles à réaliser sur votre commune en 2016 concerne les installations classées non conformes lors du précédent contrôle. Après l'envoi d'un avis de passage, un(e) technicien(ne) se présentera à votre domicile.

Il réalisera un état des lieux, évaluera le fonctionnement du système et vous apportera des conseils d'entretien et d'améliorations de l'installation.

A l'issue du contrôle, un rapport de visite vous sera envoyé.

Afin de préparer au mieux la visite, il vous appartiendra de rendre les ouvrages accessibles (regards, fosse, bac à graisse...) et de tenir à disposition de l'agent les documents concernant votre installation et son entretien (plan de masse, certificat de vidange...)

S.I.E.A. Gave et Baïse

3 Route de Pau
64360 TARSACQ
Tél. : 05 59 60 04 16
Courriel : spanc@gave-baïse.fr
Site : www.gave-baïse.fr

VEOLIA EAU
Z.I Industriel - Rue d'Arsonval
64230 LIESCAR
Tél. : 05 61 80 09 02

